



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CRAVANT LES COTEAUX

Séance du 2 février 2026

Délibération n°2026-003

Date de la convocation :
26/01/2026

Membres	14
Présents	13
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

L'an deux mil vingt-six, le deux février

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY – Michel BRIAND- Alain RAGUENEAU- Philippe PION- Pascal VILLEMAINE- - Guy FOUSSARD- Dominique ORION- Matthieu POUROL- Dominique BOUCHER- Bruno BASILE – Mmes Emilie LASSIER- Mélanie GILLOIRE et Sandrine GASNIER

Etait absent excusé ayant donné pouvoir : Pierre ALLIET à Christophe BAUDRY

Etait absent : /

Est désigné secrétaire de séance : Mr Pascal VILLEMAINE

ACHAT DE 2 FOURS MICRO- ONDES

Mr RAGUENEAU fait part au conseil municipal que le four micro-ondes de la salle des fêtes ne fonctionne plus. Il ajoute qu'il serait utile d'en mettre un dans le local « cuisine » des agents sis dans l'ancien bureau de poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Mr RAGUENEAU de l'achat des 2 micro-ondes, dont celui de la salle des fêtes qui devra faire grill également. Ces acquisitions se feront à l'article « petit équipement »

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 12/02/2026
Notification ou publication le 12/02/2026

Le secrétaire de séance
Pascal VILLEMAINE

Pour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 12/02/2026
Le Maire
Christophe BAUDRY

